

Formation en vue de l'obtention du brevet du cadre de base B02-C

Mod.	B02-C	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
1	Coaching : travailler avec l'individu*	12	6	18	174,00
2	Sécurité au travail*	2	2	4	50,00
3	Commandement*	2	6	8	134,00
	Total :	16	14	30	358,00

Formation en vue de l'obtention du brevet du cadre moyen M01-C par promotion

Mod.	M01-C - par promotion	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
	Partie 1				
1	Commandement*	6	2	8	66,00
2	Substances dangereuses 1*	16	8	24	232,00
3	Substances dangereuses 2*	18	10	28	282,00
4	Lutte contre les incendies industriels*	10	6	16	166,00
5	Secours techniques*	14	18	32	434,00
6	FOROP-1*	28	12	40	364,00
	Total partie 1 :	92	56	148	1.544,00
	Partie 2				
7	Application des fiches de sécurité et d'intervention	4	4	8	100,00
8	Administration (consultation base de données et rapport intervention)	4	8	12	184,00
9	Analyse des risques de dernière minute (LMRA)	8		8	32,00
10	Formation scientifique (notions élémentaires)	24		24	96,00
11	Formation géographique (notions carto, hydro et météo)	4	4	8	100,00
12	Reconnaissance	4	4	8	100,00
	Total partie 2 :	48	20	68	612,00
	Total	140	76	216	2.156,00



Formation en vue de l'obtention du brevet du cadre moyen M01-C par recrutement

Mod.	M01-C par recrutement	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
	B01-C (voir supra)				
	Total partie 1 :	122	235	357	5.423,00
	B02-C (voir supra)				
	Total partie 2 :	16	14	30	358,00
	M01-C (voir supra)				
	Total partie 3 :	140	76	216	2.156,00
	Total:	278	325	603	7.937,00

Formation en vue de l'obtention du brevet du cadre moyen M02-C

Mod.	M02	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
	Partie 1				
1	Sécurité au travail*	12		12	48,00
	Total partie 1:	12	0	12	48,00

	Partie 2				
2	Gestion des compétences et évaluation	22	6	28	214,00
3	Gestion administrative	28		28	112,00
4	Programme de gestion de la base de données	4	4	8	100,00
	Total partie 2:	54	10	64	426,00

	Total:	66	10	76	474,00
--	---------------	-----------	-----------	-----------	---------------

Formation en vue de l'obtention du brevet du cadre supérieur OFF1-C

Mod.	OFF1-C	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
	Partie 1				
1	Gestion de crise - niveau 1 (CRI-1)*	12	12	24	300,00
2	Coaching : gestion d'un groupe*	3	2	5	54,00
	Total partie 1:	15	14	29	354,00

	Partie 2				
3	Approche opérationnelle PC	115		115	460,00
	Total partie 2:	115	0	115	460,00
	Total:	130	14	144	814,00



Formation en vue de l'obtention du brevet du cadre supérieur OFF2-C par promotion

Mod.	OFF2-C - par promotion	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
	Partie 1				
1	Gestion de crise - niveau 2 (CRI-2)*	20	20	40	500,00
2	FOROP-2*	28	12	40	364,00
	Total :	48	32	80	864,00

	Partie 2				
3	Gestion de crise - niveau 3 (CRI-3)*	20	20	40	500,00
4	Gestion administrative	30		30	120,00
5	Marchés publics	24		24	96,00
	Total partie 2:	74	20	94	716,00

	Total:	122	52	174	1.580,00
--	---------------	------------	-----------	------------	-----------------

Formation en vue de l'obtention du brevet du cadre supérieur OFF2-C par recrutement

Mod.	OFF2-C - par recrutement	Théorie	Pratique froide	Total	
	B01-C (voir supra)				
	Total partie 1 :	122	235	357	5.423,00
	B02-C (voir supra)				
	Total partie 2 :	16	14	30	358,00
	M01-C (voir supra)				
	Total partie 3 :	140	76	216	2.156,00
	M02-C (voir supra)				
	Total partie 4 :	66	10	76	474,00
	OFF1-C (voir supra)				
	Total partie 5 :	130	14	144	814,00
	OFF2-C (voir supra)				
	Total partie 6 :	122	52	174	1.580,00
	Total :	596	401	997	10.805,00



Formation en vue de l'obtention du brevet du cadre supérieur OFF3-C

Mod.	OFF3	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
1	Droit administratif*	30		30	120,00
2	Gestion financière*	30		30	120,00
3	Gestion des Ressources Humaines*	30		30	120,00
4	Gestion de la qualité*	30		30	120,00
5	Stratégie et organisation*	30		30	120,00
6	Leadership*	30		30	120,00
7	Innovation et management de changement*	30		30	120,00
8	Gestion de la communication	10	10	20	250,00
9	Gestion des processus et des projets*	30		30	120,00
	Total :	250	10	260	1.210,00

Formation en vue de l'obtention du brevet M01-C delta destinée aux titulaires du brevet I, préalable à l'accès à la formation en vue de l'obtention du brevet M02-C, visée aux articles 20 et 40

Mod.	M01-C delta	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
1	FOROP-1*	28	12	40	364,00
2	Analyse des risques de dernière minute (LMRA)	8		8	32,00
3	Reconnaissance	4	4	8	100,00
	Total :	40	16	56	496,00

Formation en vue de l'obtention du brevet M02-C delta destinée aux titulaires du brevet I, préalable à l'accès à la formation en vue de l'obtention du brevet OFF1-C, visée aux articles 21 et 40

Mod.	M02-C delta	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
1	FOROP-1*	28	12	40	364,00
2	Gestion des compétences et évaluation	22	6	28	214,00
3	Analyse des risques de dernière minute (LMRA)	8		8	32,00
4	Reconnaissance	4	4	8	100,00
5	Programme de gestion de la base de données	4	4	8	100,00
	Total :	66	26	92	810,00



**Formation en vue de l'obtention du brevet OFF2-C delta destinée aux titulaires du brevet III,
préalable à l'accès à la formation en vue de l'obtention du brevet OFF3-C,
visée aux articles 23 et 40**

Mod.	OFF2-C delta	Théorie	Pratique froide	Total	Subvention
1	FOROP-2*	28	12	40	364,00
2	Gestion de crise - niveau 3 (CRI-3)*	20	20	40	500,00
3	Marchés publics	24		24	96,00
	Total :	72	32	104	960,00

* : ce module est identique au module pour le personnel des zones de secours

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 12 juillet 2019 relatif à la formation des membres de la protection civile et modifiant divers arrêtés royaux.



**Annexe 2 à l'arrêté royal du 12 juillet 2019 relatif à la formation
des membres de la protection civile et modifiant divers arrêtés royaux.**

L'aptitude physique des candidats est évaluée sur la base de quatre parties :

- 1° Réussite de la batterie de tests physiques ;
- 2° Réussite du test de l'échelle ;
- 3° Réussite du test d'endurance ;
- 4° Détention d'un brevet de natation de minimum cent mètres.

Les parties 1°, 2° et 3° sont réalisées sous la supervision d'un expert en sport.

Partie 1. - Batterie de tests physiques

La batterie de tests physiques visée au point 1° se compose de neuf parties. Celles-ci durent, chacune une minute maximum et sont, chacune, suivies d'une minute de récupération. La minute de récupération est complétée du temps inutilisé de la minute de test.

Pendant l'exécution de la batterie de tests, le candidat est équipé d'une veste lestée de cinq kilogrammes à répartition de poids uniforme.

Le candidat a réussi s'il obtient au moins huit points pour l'ensemble des neuf parties de test et qu'il n'est pas été éliminé à l'une des parties de test.

1. TRACTIONS DES BRAS

Le candidat masculin porte un gilet de 5 kg et est suspendu à la barre avec les bras tendus et les mains en pronation (pouces vers l'intérieur). La barre est disposée de manière telle que les pieds ne touchent pas le sol. Au signal, il doit amener le front contre la barre et redescendre en position initiale, les bras tendus.

Pendant l'exercice, le candidat ne peut pas relâcher la barre et les pieds ne peuvent pas toucher le sol.

Le candidat doit réaliser un maximum de tractions en une minute.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du nombre de mouvements exécutés (X) :

Mouvements	Points
$X \leq 4$	-1
$5 \leq X \leq 7$	0
$8 \leq X \leq 10$	1
$11 \leq X \leq 12$	2
$13 \leq X \leq 14$	3
$X \geq 15$	4

La candidate féminine porte un gilet de 5 kg et est suspendue à la barre avec les bras tendus et les mains en pronation (pouces vers l'intérieur). La barre est disposée de manière telle que les pieds ne touchent pas le sol. Au signal, elle doit amener le menton au-dessus de la barre et maintenir cette position le plus longtemps possible.

Pendant l'exercice, le candidat ne peut pas relâcher la barre et les pieds ne peuvent pas toucher le sol.



Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du temps (t) :

Temps	Points
$t < 20 \text{ s}$	-1
$20 \text{ s} \leq t \leq 25 \text{ s}$	0
$26 \text{ s} \leq t \leq 30 \text{ s}$	1
$31 \text{ s} \leq t \leq 35 \text{ s}$	2
$36 \text{ s} \leq t \leq 40 \text{ s}$	3
$t > 40 \text{ s}$	4

2. ESCALADE

Le candidat se place derrière la ligne de départ, qui se situe à un mètre de la bomme située à cent quatre-vingt centimètres de haut, et court vers la bomme et l'escalade. Le candidat court ensuite autour du cône situé à sept cent cinquante centimètres de la bomme. Il court à nouveau vers la bomme, l'escalade et court jusque derrière la ligne de départ.

Le candidat doit faire cet exercice le plus rapidement possible.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du temps (t) :

Temps	Points
$t > 60 \text{ s}$	0
$60\text{s} \geq t > 28\text{s}$	1
$28\text{s} \geq t > 15\text{s}$	2
$15\text{s} \geq t > 12\text{s}$	3
$t \leq 12\text{s}$	4

3. EQUILIBRE

Le candidat monte sur la bomme via l'échelle. La bomme est placée à cent quatre-vingt centimètres de haut et présente une largeur de sept à dix centimètres. Il marche ensuite trois mètres sur la bomme, effectue un demi-tour (180°) et avance de trois mètres.

Les mains du candidat doivent être complètement libres pendant la marche et le candidat ne peut chercher aucun appui sur la bomme.

Le candidat effectue cet exercice le plus rapidement possible.

En cas de chute de la bomme, le candidat a droit à un deuxième essai, si celui-ci est réalisé dans les temps.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du temps (t) :

Temps	Points
$t > 60 \text{ s}$	-1
$60\text{s} \geq t > 52\text{s}$	0
$52\text{s} \geq t > 34\text{s}$	1



$34s \geq t > 27s$	2
$27s \geq t > 21s$	3
$t \leq 21s$	4

4. MARCHE ACCROUPIE

Le candidat accroupi, les deux mains croisées sur la poitrine, parcourt une distance de huit mètres (jusque derrière la ligne) et revient dans la même position derrière la ligne de départ.

Lors de l'exécution de cet exercice, l'angle du genou doit être de maximum 90° et les mains ne peuvent pas toucher le sol. Le candidat peut également présenter cette épreuve agenouillé ou en étant assis sur un genou, en tirant son autre jambe.

Le candidat exécute cet exercice le plus rapidement possible.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du temps (t) :

Temps	Points
$t > 60 s$	élimination
$60s \geq t > 21s$	-1
$21s \geq t > 19s$	0
$19s \geq t > 16s$	1
$16s \geq t > 14s$	2
$14s \geq t > 12s$	3
$t \leq 12s$	4

5. FLEXION DES BRAS

Le candidat commence en position ventrale, paume des mains orientée vers le sol sous les épaules, pouce en abduction complète et pointe du pouce contre l'épaule. Les pieds sont joints et le corps forme une planche : chevilles - genoux - bassin sur une ligne.

A partir de cette position, le candidat plie les bras à 90° et les étire ensuite : ce mouvement constitue une flexion des bras.

Seuls les mouvements exécutés correctement sont comptabilisés. Les mouvements incomplets ne comptent pas.

Le candidat effectue cet exercice un maximum de fois en une minute.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du nombre de mouvements exécutés (X) :

Mouvement	Points
$X < 23$	-1
$23 \leq X < 26$	0
$26 \leq X < 33$	1
$33 \leq X < 40$	2
$40 \leq X < 50$	3



$X \geq 50$	4
-------------	---

6. TRAINER UNE BACHE

Le candidat se place derrière la ligne de départ. Il saisit la bâche, qui est remplie de sacs de sable et présente un poids total de quatre-vingt kilogrammes, et la traîne sur une surface lisse sur une distance de quinze mètres (jusque derrière la ligne d'arrivée) et revient avec la bâche jusque derrière la ligne de départ. Il veille à toujours tirer la bâche au-delà de la ligne.

Le candidat effectue cet exercice le plus rapidement possible.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du temps (t) :

Temps	Points
$t > 60$ s	élimination
$60s \geq t > 33s$	-1
$33s \geq t > 31s$	0
$31s \geq t > 27s$	1
$27s \geq t > 23s$	2
$23s \geq t > 20s$	3
$t \leq 20s$	4

7. TRAINER UN TUYAU D'INCENDIE

Le candidat saisit le tuyau rempli au niveau de la lance – un raccord avec vanne se situe de l'autre côté – et le traîne le plus rapidement possible sur une distance de quinze mètres. Le tuyau présente un diamètre de septante millimètres et mesure vingt mètres de long.

Le candidat effectue cet exercice le plus rapidement possible.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du temps (t) :

Temps	Points
$t > 60$ s	élimination
$60s \geq t > 11s$	-1
$11s \geq t > 9s$	0
$9s \geq t > 8s$	1
$8s \geq t > 7s$	2
$7s \geq t > 6s$	3
$t \leq 6s$	4



8. RAMENER UN TUYAU D'INCENDIE

Le candidat saisit le tuyau et le ramène à lui le plus rapidement possible. L'exercice est effectué avec un tuyau non rempli de quarante-cinq millimètres, avec une lance type « lance-robinet » et d'une longueur de vingt mètres.

Le candidat effectue cet exercice le plus rapidement possible.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du temps (t) :

Temps	Points
$t > 60 \text{ s}$	élimination
$60\text{s} \geq t > 19\text{s}$	-1
$19\text{s} \geq t > 18\text{s}$	0
$18\text{s} \geq t > 16\text{s}$	1
$16\text{s} \geq t > 14\text{s}$	2
$14\text{s} \geq t > 12\text{s}$	3
$t \leq 12\text{s}$	4

9. MONTER LES ESCALIERS

Le candidat monte les escaliers le plus rapidement possible, marche par marche, toujours un pied par marche. Les mains doivent rester libres, le candidat ne peut pas s'aider de la balustrade ou de la rampe.

L'exercice est effectué sur des marches d'une hauteur qui varie entre quinze et dix-neuf centimètres, où le nombre de marches est comptabilisé jusqu'à ce que le candidat ait atteint 22 mètres et 60 centimètres :

- 119 marches pour 19 cm ;
- 126 marches pour 18 cm ;
- 133 marches pour 17 cm ;
- 141 marches pour 16 cm ;
- 151 marches pour 15 cm.

Le candidat effectue cet exercice le plus rapidement possible.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de points attribués en fonction du temps (t) :

Temps	Points
$t > 60\text{s}$	élimination
$60\text{s} \geq t > 53\text{s}$	-1
$53\text{s} \geq t > 51\text{s}$	0
$51\text{s} \geq t > 47\text{s}$	1
$47\text{s} \geq t > 43\text{s}$	2
$43\text{s} \geq t > 40\text{s}$	3
$t \leq 40\text{s}$	4

Partie 2. - Test de l'échelle

Pour l'exécution du test de l'échelle visé au point 2°, une auto-échelle de trente mètres est déployée sans appui à un angle de 70°. Le candidat est sécurisé selon les exigences réglementaires.

Le candidat grimpe au signal de départ, sans aide. Une fois arrivé en haut, le candidat regarde vers le bas et, après un signal non verbal de l'accompagnateur, prononce son nom à haute voix. Le candidat descend ensuite de l'échelle sans aide. Le test dure maximum cinq minutes.

Le candidat qui ne réussit pas ce test, est éliminé des épreuves d'aptitude physique.

Les tests sont organisés pour tous les candidats sur le même terrain ou sur un terrain similaire et dans des conditions météorologiques comparables.

Partie 3. - Test d'endurance

Le test d'endurance visé au point 3° consiste en un test de course. Le candidat parcourt la distance la plus longue possible en douze minutes, en parcourant les distances minimales suivantes :

Age	Hommes	Femmes
18-29	2400 m	2200 m
30-39	2300 m	2000 m
40-49	2100 m	1900 m
À partir de 50	2000 m	1700 m

Le candidat qui ne réussit pas ce test, est éliminé des épreuves d'aptitude physique.

Les tests sont organisés pour tous les candidats sur le même terrain ou sur un terrain similaire et dans des conditions météorologiques comparables.

Partie 4. - Détenion d'un brevet de natation de minimum cent mètres

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 12 juillet 2019 relatif à la formation des membres de la protection civile et modifiant divers arrêtés royaux.

